

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN889

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de renforcer celle de nos territoires d'outre-mer, en Indopacifique notamment »,

les mots :

« singulièrement de nos territoires d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement met l'accent sur le nécessaire renforcement de la protection de nos territoires d'outre-mer, partie intégrante du territoire national, sans faire de différence entre ceux qui sont situés en Indopacifique et les autres.